



Marcoussis, le 17 avril 2018

AVIS HEBDOMADAIRE n°1053

**ESPOIRS FEDERAUX 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JOUEURS NÉS AVANT
1994 AUX RENCONTRES DE PHASES FINALES**

Le livret 2017/2018 de la compétition « Espoirs Fédéraux 1 », publié le 25 août 2018, définit les règles de participation des joueurs nés avant 1994 aux rencontres de phases finales de la compétition comme suit :

« **Participation aux phases finales** : Outre les dispositions précédentes, les joueurs nés avant 1994 devront pour pouvoir participer aux phases finales de la compétition justifier de :

- Pour les équipes qualifiées en playoff : 10 matchs au cours de la phase qualificative et de playoff
- Pour les équipes qualifiées en Challenge F.Capdeville : 9 matchs au cours de la phase qualificative et de challenge F. Capdeville (hors phase finale) ».

Cette règle, basée sur un format initial d'une compétition à 48 clubs doit être précisée pour répondre au format d'une compétition à 44 clubs (poules de 5 ou de 6 équipes en phase qualificative).

Ainsi, les conditions de participation aux rencontres de phases finales en « Espoirs Fédéraux 1 » des joueurs nés avant 1994 sont modifiées comme suit :

« **Participation aux phases finales** : Outre les dispositions précédentes, les joueurs nés avant 1994 devront pour pouvoir participer aux phases finales de la compétition justifier au minimum de la moitié du nombre de matchs joués par le club au cours de la phase qualificative **et** de playoff / Fabien Capdeville ».

Le Secrétaire Général

Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents des Commissions
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR